

Communiqué de presse à la suite du conseil d'administration de SECP du 19 mai 2015

Ce communiqué concerne SECP, filiale à 48,47% de la société Groupe CANAL+ SA

Le Conseil d'Administration de SECP s'est réuni le 19 mai 2015 pour prendre connaissance du projet d'offre publique amicale visant les actions de SECP que Vivendi envisage de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers dans le courant du mois de mai 2015.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil a désigné le cabinet Associés en Finance en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions de l'offre publique, en application de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'Administration de SECP se réunira à nouveau pour rendre son avis motivé sur les termes de cette offre publique dans les délais réglementaires applicables.

Relations Investisseurs

Marine SCHENFELE

01 71 35 35 36

Site web : <http://actionnaires.canalplus.fr/>

Mail : relations-actionnaires@canal-plus.com

Direction de la communication

Laurence GALLOT

01 71 35 02 22

Antoine BANET-RIVET

01 71 35 00 26